

ETAT DE LA LOUISIANE

PAROISSE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Cour du Quatrième District judiciaire

ANNAIS FREDERIC

L. E. ROUSSEL

No. 122

En vertu d'un ordre de saisie et de vente, portant la date du 9 janvier courant, à moi adressé par l'honorable Cour du Quatrième District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

J'offrirai en vente publique, à la Maison de Cour de la paroisse St Jean Baptiste, LE SAMEDI 3 MARS 1866, à onze heures du matin, les propriétés ci-après décrites, savoir : Une Terre située dans la paroisse Saint Jean Baptiste, sur la rive droite du fleuve Mississippi, mesurant un demi arpent, plus ou moins de face audit fleuve, sur quatre arpents de profondeur, à partir du chemin public, bordé du côté d'en haut par la propriété de Mme veuve Louis Rousset, et du côté d'en bas par celle de Mme Jean Louis Moineau, et à l'arrière par celle de Jean Louis Moineau.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

CONDITIONS :

Comptant, en monnaie des Etats Unis. Paroisse St Jean Baptiste, 27 janvier 1866.

THOS. J. BURKE,

sherif.

STATE OF LOUISIANA

PARISH OF ST. JOHN THE BAPTIST

Fourth Judicial District Court

ANNAIS FREDERIC

L. E. ROUSSEL

No. 122

By virtue of a writ of seizure and sale to me directed by the Honorable 4th Judicial District Court of the State of Louisiana, in the above entitled cause, and bearing date the 9th day of January 1866. I will proceed to sell at public auction, at the Court House of the Parish of St. John the Baptist.

ON SATURDAY,

THE 3rd DAY OF MARCH 1866,

at 11 o'clock A. M.

the following described property, to wit : A tract of Land situated in the Parish of St. John the Baptist, on the Right Bank of the Mississippi River, measuring one half arpent front more or less on said river, by four arpents in depth from the public road, bounded on the upper line by the property belonging to widow Louis Rousset, and on the lower line by that of Mrs. Jean Louis Moineau. Together with all the buildings, works and improvements thereon.

Seized in the above suit.

Parish of St. John the Baptist, January 27th, 1866.

THOS. J. BURKE.

sherif.

ETAT DE LA LOUISIANE

PAROISSE ST-JEAN-BAPTISTE

Cour du 4e District Judiciaire.

Odile Triche, épouse de Louis-Alcide

TREICHE

No. 122

En vertu d'un ordre de saisie fait à moi adressé par l'honorable Cour du Quatrième District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans et pour la paroisse St Jean Baptiste, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et daté du 28 décembre 1865.

J'offrirai en vente publique, à la Maison de Cour de la paroisse St Jean Baptiste, LE SAMEDI 3 MARS 1866,

à onze heures de l'après-midi,

La propriété ci-dessous décrite, savoir :

Une Terre connue sous le nom de « Mischief Plantation », située en cette paroisse, rive gauche du fleuve Mississippi, à environ quarante-sept milles au dessus de la Nouvelle-Orléans, mesurant sept arpents et demi plus ou moins de face audit fleuve sur quarante arpents plus ou moins de profondeur, un demi arpent de la terre ci dessus à la ligne supérieure s'étend jusqu'à cinquante six arpents en profondeur. Cette propriété est bordée du côté d'en haut par la propriété de Zéphyrin Millet & Cie, et du côté d'en bas par la propriété appartenant à la succession de Pierre Landreux. Ensemble avec les bâtisses, améliorations et le bétail qui se trouvent dessus.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

L'acquéreur devra assumer le paiement de cinq billets de 50 francs portant intérêt au taux de 5 pour 100 depuis l'échéance jusqu'au jour du paiement, à savoir :

Un billet de 500\$ éché en mars 1866.

363.70 — 1862

343.70 — 1863

363.70 — 1864

363.70 — 1865

En Janvier 1866.

THOS. J. BURKE.

sherif.

STATE OF LOUISIANA

PARISH OF ST. JOHN THE BAPTIST

Fourth Judicial District Court

Odile Triche, wife of Louis-Alcide

TREICHE

No. 122

En vertu d'un writ of fieri facias to me directed by the Honorable the Fourth Judicial District Court of the State of Louisiana, in the above entitled cause, and bearing date the 9th January 1866, I will proceed to sell at public auction, at 11 o'clock A. M.,

Louisiana, in the above entitled cause, and bearing date the 28th December 1865, I will proceed to sell, at public auction, at the Court House of the Parish of St. John the Baptist.

ON SATURDAY,
THE 3rd DAY OF MARCH 1866,
at 11 o'clock A. M.,

the following described property, to wit :

A tract of land known as "Mischief Plantation," situated in this parish on the left bank of the river Mississippi about 47 miles above New Orleans, measuring seven and a half arpents more or less front on said river, by forty arpents depth, more or less, one half arpent of the above, at the upper line extends to fifty-six arpents in depth, bounded on the upper line by the property of Zéphyrin Millet & Co. and on the lower line by the property belonging to the succession of Pierre Landreux, with all the buildings, improvements and stock thereon.

Seized in the above suit.

The purchaser to assume the payment of five notes past due bearing interest at the rate of 8 per cent from maturity until as follows :

One for \$ 63.70 due in March 1861.
" 363.70 " 1862
" 363.70 " 1863
" 363.70 " 1864
" 363.70 " 1865

The balance of the price of the adjudication cash on the spot in United States currency.

Parish of St. John the Baptist, January 27th 1866.

THOS. J. BURKE,

sherif.

STATE OF LOUISIANA

PARISH OF ST. JOHN THE BAPTIST

Fourth Judicial District Court

ANNAIS FREDERIC

L. E. ROUSSEL

No. 122

By virtue of a writ of seizure and sale to me directed by the Honorable 4th Judicial District Court of the State of Louisiana, in the above entitled cause, and bearing date the 9th day of January 1866. I will proceed to sell at public auction, at the Court House of the Parish of St. John the Baptist.

ON SATURDAY,

THE 3rd DAY OF MARCH 1866,

at 11 o'clock A. M.

the following described property, to wit : A tract of Land situated in the Parish of St. John the Baptist, on the Right Bank of the Mississippi River, measuring one half arpent front on the side of the river, by four arpents in depth from the public road, bounded on the upper line by the property of Mrs. Widower Edmond Rodriguez, ensemble avec toutes les bâties, constructions et améliorations qui s'y trouvent et en dépendent, à l'exception de celles y situées et appartenant au sieur Emmanuel Roy. Une partie du terrain étant sujette à un bail audit E. Roy, dont lecture sera faite au moment de la vente et dont les revenus appartiendront à l'acquéreur à partir du même jour.

1. Un terrain situé en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, mesurant un demi arpent onze pieds de face audit fleuve, sur six de profondeur, borné du côté d'en haut par un terrain appartenant au sieur Eugène Boyer et du côté d'en bas par une terre appartenant à la succession de feu Jean Louis Haudrey, et par derrière par une terre appartenant à Mme veuve Edmond Rodriguez, ensemble avec toutes les bâties, constructions et améliorations qui s'y trouvent et en dépendent, à l'exception de celles y situées et appartenant au sieur Emmanuel Roy. Une partie du terrain étant sujette à un bail audit E. Roy, dont lecture sera faite au moment de la vente et dont les revenus appartiendront à l'acquéreur à partir du même jour.

2. La moitié indivise d'un morceau de terre (dont l'autre moitié appartient à M. J. Bossier), situé en la paroisse Lafourche, dans l'endroit appelé la Vacherie Dugué Livaudais, tel que ledit morceau de terre est figuré sur le plan dressé par Bourgerol, député-arpenteur des Etats-Unis, sous la date du 25 avril 1857, déposé en l'Etude de Théodore Seghers, notaire à la Nouvelle-Orléans, comme plan No 42, sur lequel plan ledit lot de terre est figuré comme le No 3, faisant face au bayou du Boeuf et au Grand Lac des Allemands ou Lac Macón, et ayant quarante arpents de face (au trait carré) sur ledit bayou et lac, sur quarante arpents de profondeur et contenant en superficie totale dix neuf cent soixante-dix arpents, en environ, composé de prairies, coteaux et terres propres à la culture, ensemble toutes améliorations, circonstances et dépendances.

3. Quelques meubles, meublants, veaux, vaches et autres effets mobiliers.

CONDITIONS :

COMPTANT.

Paroisse St Jean Baptiste, 26 janvier 1866.

superficial area nineteen hundred and seventy arpents c thereabout, composed of ridges, prairies and tillable lands, together with all the buildings and improvements thereto an rights and privileges thereto belonging.

3. A lot of furniture, cows, calves and other moveable effects

TERMS :

CASH.

St. John the Baptist, January 26th, 1866.

URSIN JACOB.

ETAT DE LA LOUISIANE

PAROISSE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Cour du Quatrième District judiciaire

Succession de feu Martial Belfort HAYDEL

No. 3.

A tous ceux que cela peut intéresser :

Attendu que M. Georges Haydel a enregistré ce jur, en cette Cour ses pétitions demandant à être nommé administrateur de la susdite succession.

Avis public est par les présentes donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Greffier soussigné, dans ledit jour qui suivront la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles il ne sera pas fait droit à la demande du pétitionnaire.

Témoin ma signature officielle et celle de l'huissier de ladite Cour, à la paroisse St Jean Baptiste, ce 25 janvier 1866.

NUMA TRÉPAGNIER, greffier.

STATE OF LOUISIANA

PARISH OF ST. JOHN THE BAPTIST

Fourth Judicial District Court

Succession of Martial Belfort HAYDEL

No. 3.

To all whom it may concern :

Whereas Mr. Georges Haydel has, this day, filed a petition in this Court, praying to be appointed administrator of the above succession.

Public notice is hereby given to all whom it may concern, to show cause, if any they have or can, by writing, to the undersigned Clerk, within ten days from the publication of the present notice, the reasons why the prayer of the petitioner should not be granted.

Given under my hand officially and the seal of said Court, at the parish of St. John the Baptist, on this 25th day of January 1866.

NUMA TRÉPAGNIER, clerk.

JURY DE POLICE

PAROISSE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Séance du 18 janvier 1866.

Aujourd'hui 18e jour de janvier 1866, en assemblée de l'Indépendance américaine, sur convocation de son président, le jury de police de la paroisse St-Jean-Baptiste s'est réuni à la Maison de Cour de cette paroisse.

Membres présents : MM. Norbert Louque, Florimil Millet, Marcellin Périsson, George Haydel, Benjamin Roussel, B. S. Labranche, P. B. Marmillion, J. B. Sarpy, Joseph Le Bourgeois, et F. B. St Martin.

Absents : MM. Léonce Boudouquier et P. B. Bœuf.

Le président informe le jury que M. Caliste Trosclair a résigné entre ses mains ses fonctions de sergent d'armes du jury de police. Sur motion l'édit résignation est accepté et M. Emile Roussel a été nommé en remplacement dudit démissionnaire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.

Après avoir pris en considération l'espèce approximatif des dépenses nécessaires pour cette paroisse, dressé par les membres du conseil nommé à cet effet et publié pendant trente jours conformément à la loi, le jury de police a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Résolu : Qu'une licence de paroisse égale à celle imposée par l'Etat soit et demeure accordée pour l'année commençant le 1er Janvier 1866 et finissant le 31 décembre 1866, sur tous les métiers, professions et genres d'occupation qui sont définis par la loi, et sur les cabarets, buvettes et établissements où l'on débit des liqueurs enivrantes, et le collecteur des taxes de paroisse est et demeurera autorisé à percevoir ladite licence.

Il est de plus : Résolu qu'une taxe de paroisse pour l'année 1866, égale à celle imposée par l'Etat pour l'édit annexe soit imposée sur les propriétés et sur tous les objets sujets à la taxe, d'après le tableau d'assises de l'édit annexe.

Sur motion le jury s'journe au lundi 12 février prochain, à dix heures A. M.

[Signed] NT. LOQUE, president.
NUMA TRÉPAGNIER, greffier.

Pour copies conformes :

St. Jean-Baptiste, 25 janvier 1866.

NUMA TRÉPAGNIER, greffier du jury.

POLICE JURY

PARISH OF ST. JOHN THE BAPTIST

Sitting of the 18th January 1866.</p